



Paris, le 24 septembre 2007

## **CCE du 19 septembre 2007 : consultation sur le processus d'accompagnement social**

### **Communication du Secrétaire**

Proposition de modification de la référence quotient familial : augmentation de chaque tranche de 8%, permettant ainsi à la quasi-totalité des personnels une hauteur de prestations améliorée.

La circulaire « Tourisme hiver » est prête et sera expédiée dans les jours prochains.

### **Orientations générales des plans de formations 2008**

Cette consultation a été faite dans chaque entité. L'ensemble des mesures est présenté en CCE. La CFDT a particulièrement insisté sur la nécessité de renforcement des dispositifs de formation existants : DIF et période de professionnalisation, peu utilisés à ce jour, et souhaite que soit organisé un véritable volet formation lors de l'entretien annuel.

Vote unanimement « pour »

### **Consultation sur le projet de protocole d'accompagnement des salariés d'Ile-de-France**

La CFDT déplore que les salariés d'Ile-de-France n'aient pas été intégrés à l'ensemble des mesures auxquelles pourront prétendre leurs collègues de Province. Elle considère que la MGEN n'a pas fait un effort suffisant sur ce sujet important au cours de la négociation. Les dispositions du premier mouvement parisien sont reprises et seront appliquées même en l'absence de signature. La CFDT, marquant sa désapprobation, ne signera donc pas ce protocole instaurant une inégalité de traitement entre les salariés de l'entité MGEN.

Vote : 1 « pour » (CGC), 11 « contre »

### **Projet d'accord d'accompagnement social dans les Centres de service**

Sur le projet de réorganisation, les élus s'étaient prononcés lors du précédent CCE majoritairement « contre » ne cautionnant pas les conséquences sociales induites. La MGEN poursuivant tout de même sa mise en place, les membres du CCE étaient consultés ici sur les dispositions issues des négociations, afin d'atténuer les effets de ce plan. La CFDT a été porteuse de ce projet d'accord et prend en compte les avancées significatives obtenues grâce à une pression collective maintenue tout au long de la négociation :

- période de volontariat préalable permettant un maximum de sauvegardes,
- dispositif CAA attractif (65% du brut et indemnités de départ nettement améliorées – voir modalités de calcul sur notre site). Il s'agira certainement, compte tenu de l'évolution de la législation, du dernier accord de départ anticipé applicable en France.
- période de transition professionnelle d'au moins six mois permettant d'éviter tout licenciement contraint avant fin 2008,
- mesures de mobilité renforcées pour les personnels qui accepteraient le transfert,
- aide à la réalisation de projet personnel pour ceux qui le désirent,
- définition clarifiée des perspectives de formation professionnelle,
- accompagnement par un Cabinet spécialisé sur la durée du dispositif,

La CFDT s'est investie et a pesé sur tous ces chapitres pour les faire évoluer. Elle sera donc favorable à leur mise en œuvre.

Vote : 10 « pour », 2 « contre » (CGT)

### **Consultation sur le projet d'avenant au protocole de 2004 servant à déterminer les critères d'ordre en cas de licenciement**

La CFDT tient à rappeler que le protocole initial a permis une application par centre de travail, alors que la loi imposait, en l'absence d'accord, un examen sur l'ensemble de la Mutuelle, instaurant de fait et a priori une obligation de mobilité. L'avenant proposé reprend les dispositions antérieures en les adaptant compte tenu de l'évolution des critères d'appréciation se substituant à la notation. De plus, il prend aujourd'hui en considération les contraintes spécifiques : handicap, famille monoparentale, âge (plus de 50 ans).

Vote : 7 « pour » (CFDT, FO, CGC), 5 « contre » (SNAPP, CGT)

## Consultation sur le projet de licenciement collectif à caractère économique

Poursuivant notre logique d'opposition au plan stratégique mis en œuvre par la MGEN, le vote « contre » a été unanime.

## Consultation sur le Plan de sauvegarde de l'emploi

Ce même principe a conduit à un vote identique à celui portant sur l'accompagnement social

Vote : 10 « pour », 2 « contre » (CGT)

## Consultation sur le projet d'évolution du centre Alexis Léaud résultant du projet « Hôpital 2012 »

Suite au sinistre intervenu sur les bâtiments en 2006, une création de structure est envisagée à Evian. Le projet est bien connu de tous. Pour obtenir les financements, le dossier doit être déposé rapidement. La CFDT s'est fortement impliquée dans cette perspective d'évolution, en a noté le dynamisme, mais sera très attentive aux moyens développés. Elle souhaite négocier rapidement les modalités de mise en œuvre. Les DP se sont prononcés favorablement. Les élus CCE font de même.

Vote : « pour » unanime

## Consultation sur le projet d'évolution de la clinique médicale de Maisons Laffitte résultant du projet « Hôpital 2012 »

Le projet de restructuration des bâtiments et le rapprochement avec un établissement public impliquera à terme (2011) des conséquences importantes sur les effectifs (moins 57 postes) et une adaptation nécessaire de l'organisation

La CFDT constate que la MGEN, pour une fois, accepte d'anticiper ses perspectives d'évolution. La CFDT a insisté sur la nécessité de mettre en place un accord de GPPEC sur le secteur sanitaire et social. Dans cette attente, nous nous abstenons sur la mesure, en raison des conséquences sociales possibles.

Vote : « pour » 1 (CGT), « abstention » 11 (CFDT, CGC, CGT, SNAPP)

De manière plus générale, la CFDT a rappelé que le projet « Hôpital 2012 » comporte plusieurs volets :

- Il acte la nécessaire égalité de traitement entre le public et le privé. Ces exigences ne sont pas atteintes aujourd'hui, la convention FEHAP est encore en décalage sur bien des points par rapport à la Fonction publique (métiers, rémunérations, primes, ...).
- Des enveloppes ciblées sont prévues par l'ARH concernant les mises aux normes hygiène, salubrité, bâtiments, répartition d'activité en fonction de la carte sanitaire.
- Il est signifié l'indispensable amélioration des conditions de travail et d'organisation : à ce propos, la CFDT réitère ses exigences sur le maintien d'une véritable RTT au profit des salariés.
- Les rapprochements et complémentarités entre établissements sont souhaités. Nous en aurons une application concrète sur Maisons Laffitte, mais aussi entre l'IMR et Denis Forestier, entre Evian et l'hôpital public.

L'actualité a fait que la négociation a porté, ces derniers temps, de manière quasi exclusive, sur les Centres de service. Il nous faudra désormais faire porter nos efforts sur l'accompagnement du secteur sanitaire et social.

**En conclusion** à cette séance, le président fait une déclaration :

*Aujourd'hui est un jour important, concluant une phase sans antériorité depuis 1947. Il nous dit sa satisfaction sur la manière de négocier et précise que les organisations ont joué pleinement leur rôle, en restant exigeantes. La MGEN a écouté et, collectivement, nous pouvons être fiers de ce qui a été fait. Pour coller à l'actualité sportive, il définit les confrontations comme « viriles, mais correctes ». Il précise que nous devons avoir la même exigence pour la phase de mise en œuvre et note que nous allons aussi vers d'autres problèmes « pas simples » sur les différents secteurs de l'entreprise.*

*Chacun à sa place devra agir pour parvenir à zéro licenciement contraint à la fin du processus. En parallèle, un effort d'information devra être conduit pour répondre à toutes les interrogations des salariés. Cette étape restera dans les mémoires.*

**A l'issue de la réunion, la CFDT a signé l'ensemble des protocoles, sauf, comme précisé, celui concernant l'Ile-de-France.**

**La CFDT poursuivra son investissement auprès de l'ensemble des salariés, dans une volonté persistante de clarification, d'information et de soutien.**

.....  
**La CFDT, organisation syndicale responsable, défend les salariés et leur devenir à long terme**

**La CFDT vous écoute, vous soutient et vous informe. Relayez cette info.  
Rejoignez nous, adhérez à la CFDT. Devenez acteur de votre avenir.**

<http://www.cfdt-mgen.org>

**Pour celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre**

**Voir l'onglet «adhésion» du site, le délégué syndical local, l'un des militants.**

